



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	35	12	2

**OBJET : 11-2 - BP 2011 - ASSOCIATIONS
RELEVANT DU SECTEUR TOURISME
CULTURE : ORGANISATION DU
CORSO FLEURI - AFFECTATION DE
SUBVENTIONS**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

879-11

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie, **22 AVR. 2011**

Le

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le

Pour le Maire, **22 AVR. 2011**



Le Directeur Général des
Services

Stéphane BINTRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 15 avril 2011

Le vendredi 15 avril 2011 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 08/04/2011, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Khéra BADAOU, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE

Procurations

M. Jean-Pierre GONZALEZ à M. Jean LEONETTI
M. Georges ROUX à M. Eric PAUGET
Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Angèle MURATORI
M. Audouin RAMBAUD à M. Jacques BAYLE
Mme Jacqueline DOR à M. Jacques BARBERIS
Mme Marguerite BLAZY à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO
Mme Nathalie DEPETRIS à M. Yves DAHAN
Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER
M. Jonathan GENSBURGER à M. Matthieu GILLI
M. Gilles DUJARDIN à Mme Edwige VERCNOCKE
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : M. André PADOVANI, Mme Edith LHEUREUX

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

11-2 - BP 2011 - ASSOCIATIONS RELEVANT DU SECTEUR TOURISME CULTURE : ORGANISATION DU CORSO FLEURI
- AFFECTATION DE SUBVENTIONS

Commission(s) : COMMISSION CULTURE TOURISME

Le Corso Fleuri est toujours une manifestation très appréciée du public et il aura lieu cette année les samedi 4 et dimanche 5 juin 2011.

La liste des associations participant au traditionnel "Corso Fleuri" chaque année sur Antibes n'étant pas connue avec précision au moment du vote du Budget Primitif, l'ensemble des subventions allouées aux associations n'a pu être attribué.

Pour 2011, neuf associations sont désireuses de contribuer à la réussite de cet événement :

- COMMUNE LIBRE DU SAFRANIER ;
- AMICALE CORSE D'ANTIBES JUAN LES PINS : LA CYRNOS ;
- CERCLE MIXTE DE LA GENDARMERIE ;
- AMICALE DES ANTIBOIS ;
- A.S.O.A. ;
- ASSOCIATION LES PIEDS NOIRS ET LEURS AMIS ;
- SYNDICAT DES HORTICULTEURS ;
- ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE DE L'ECOLE SAINTE MARIE ;
- ASSOCIATION KURNIS.

Parmi ces neuf associations, trois d'entre elles avaient manifesté, dès le dépôt de leur dossier de demande de subvention, leur intention de participer à ce corso et le montant alloué a d'ores et déjà été inscrit au BP 2011. Il s'agit de la Commune Libre du Safranier, de l'Amicale des Antibois et de l'Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre de l'Ecole Sainte Marie.

Les six autres associations percevront, au titre de l'organisation du Corso Fleuri, une subvention de fonctionnement de 2 500 €.

OUI CET EXPOSE
APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

- **AUTORISE** pour l'organisation du "Corso Fleuri" le versement d'une subvention de 2 500 € aux associations ci-dessous énumérées :

- L'AMICALE CORSE D'ANTIBES JUAN LES PINS : la CYRNOS
- CERCLE MIXTE DE LA GENDARMERIE
- A.S.O.A.
- ASSOCIATION LES PIEDS NOIRS ET LEURS AMIS
- SYNDICAT DES HORTICULTEURS
- ASSOCIATION KURNIS

- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au BP 2011 sur la ligne budgétaire enveloppe secteur animation.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Antibes,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM 11 -2 - BP 2011 - Associations relevant du secteur tourisme culture - affectation de subventions pour l'organisation du CORSO FLEURI -

Date de transmission de
l'acte : 22/04/2011

Date de réception de
l'accusé de réception : 22/04/2011

Numéro de l'acte : DCM879-11 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20110415-DCM879-11-DE

Date de décision : 15/04/2011

Acte transmis par : Marianne AUGUSTO

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions